

CONTRAT : PRÊT DE JOUETS

A L'INTENTION DES ETUDIANTS (en vue d'un TFE, d'un mémoire, ou d'une petite exposition pour les parents et/ou grands- parents dans le cadre d'un stage ou d'une activité ponctuelle)

1. Le délai minimum pour la réservation des jouets est **fixé à 15 jours.**
2. L'étudiant versera en garantie une caution de 25 €, qui lui sera restituée à la remise en bon état des jouets empruntés.
3. L'étudiant fournira également une copie de sa carte d'identité .
4. Il s'engagera à procurer au musée un exemplaire du travail effectué, en relation avec le jouet ancien et qui aura justifié l'emprunt des objets.
5. Il s'engagera également à citer le « Musée du Jouet de Ferrières » dans la rédaction de son travail et à en faire la publicité par la mise à disposition de folders et la pose d'une affiche s'il s'agit d'une exposition.

Fait en deux exemplaires à Ferrières, le

Signatures :

L'étudiant,

La responsable du Musée,